

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 11 juillet 2014
(convocation du 1 juillet 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Onze Juillet Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, Mme FRONZES Magali, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, M. LAMaison Serge, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BOST Christine à Mme. KISS Andréa
M. PUJOL Patrick à M. LABARDIN Michel
Mme. AJON Emmanuelle à M. FELTESSE Vincent
M. AOUIZERATE Erick à M. BOUTEYRE Jacques
M. BONNIN Jean-Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. ANZIANI Alain
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien
Mme DELATTRE Nathalie à Mme DESSERTINE Laurence à partir de 11 h 40
M. FLORIAN Nicolas à M. BRUGERE Nicolas à partir de 11 h 30
M. FRAILE MARTIN Philippe à M. FETOUH Marik

Mme FRONZES Magali à M. DUPRAT Christophe à partir de 11 h 15
M. GARRIGUES Guillaume à Mme. CHABBAT Chantal
Mme. LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques
Mme. LAPLACE Frédérique à M. RAUTUREAU Benoit
Mme. LOUNICI Zeineb à M. MARTIN Eric
Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à M. JUNCA Bernard à partir de 10 h 15
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme. BREZILLON Anne
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT à partir 10 h 40
Mme. PIAZZA Arielle à M. LOTHaire Pierre
M. POIGNONEC Michel à Mme. THIEBAULT Gladys
Mme TOUTON Elizabeth à Mme CALMELS Virginie
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin à partir de 11 h 30

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy, Mme. CAZALET Anne-Marie

LA SEANCE EST OUVERTE

**BRUGES - Parc intercommunal des Jalles -
Semi-marathon des Jalles du dimanche 6 juillet 2014 - Subvention 2014 -
Contrat de co-développement 2012-2014 - Décision - Convention - Autorisation**

Monsieur MAMERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La ville de Bruges organise le dimanche 6 juillet 2014 le semi-marathon des Jalles.

Cette manifestation souhaite associer la compétition sportive de haut niveau et la valorisation du cadre de vie. Le parcours du semi-marathon est entre ville et parc naturel : 21,1 km de parcours traversant Bruges (la ville, les jardins familiaux, la zone maraîchère, les digues et la réserve naturelle), Eysines (vue sur le château du Prince Noir), Blanquefort et Bordeaux (le long de la base nautique et passage au bord du lac).

1 - Le Programme du semi-marathon des Jalles

Ce projet Nature, inscrit au contrat de co-développement conclu entre la Communauté urbaine de Bordeaux et la commune de Bruges (fiche action n° 12 intitulé "Parc des Jalles 4), servira à la mise en valeur du parc des Jalles : organisation d'un semi-marathon, d'une randonnée pédestre familiale et d'un marché de producteurs agricoles.

La manifestation se déroulera sur le territoire de Bruges et sur le parc intercommunal des Jalles. Les communes de Bruges, Eysines, Blanquefort et Bordeaux seront traversées par la course.

Le départ et l'arrivée de la course du semi-marathon sont prévus au stade Galinier à Bruges, complexe sportif situé au centre de la ville (33520 Bruges). À proximité de l'arrivée, dans le cadre arboré du parc Treulon, se déroulera le marché de producteurs fermiers.

La manifestation prévoit une course de semi-marathon dont le rayonnement est régional, voire national. La Ville attend 1 000 coureurs.

La manifestation touchera également un public communautaire, grâce à la randonnée pédestre et familiale dans le parc intercommunal des Jalles.

- de 9 h. à 13 h. la course du semi-marathon
- de 9 h. 15 à 12 h. la randonnée pédestre famille : circuit de 8 km et circuit de 10 km.

Pour l'ensemble de ces animations (semi-marathon et randonnée), la ville de Bruges attend près de 2 500 personnes. L'origine géographique du public attendu est la suivante : 40 % de la commune, 30 % de La Cub, 15 % de la Gironde, 10 % d'Aquitaine et 5 % au niveau national.

Les frais d'inscription au semi-marathon pour les coureurs sont de 12 € en préinscription, portés à 16 € si l'inscription a lieu après le 30 juin 2014. La randonnée pédestre familiale est accessible gratuitement.

2 - L'impact attendu du semi-marathon des Jalles

Le semi-marathon répond aux objectifs suivants :

- créer un temps fort de la politique sportive brugeaise autour d'un évènement sportif de rayonnement communautaire et régional ;
- mettre en valeur le patrimoine naturel du parc intercommunal des Jalles, de la ceinture verte et de l'agriculture périurbaine ;
- proposer un temps festif pour faire découvrir le secteur des Jalles et son fonctionnement, créer du lien social ;
- favoriser l'engagement bénévole ;
- mettre en œuvre une manifestation écoresponsable.

L'impact attendu est avant tout une meilleure connaissance du territoire communal et communautaire, en particulier du parc intercommunal des Jalles. L'enjeu repose également sur une mise en valeur de l'agriculture périurbaine et la sensibilisation du public à l'environnement naturel et aux problématiques de sa préservation, tant du point de vue écologique qu'économique.

La ville de Bruges attend des retombées économiques pour le secteur agricole grâce à l'organisation du marché de producteurs.

3 - Les Partenariats

Les principaux partenaires des animations sportives sont les suivants :

- co-organisation de la course du semi-marathon : Entente Sportive de Bruges,
- organisateur de la randonnée pédestre : association Bruges Rando Pédestre,
- en accord avec les communes de Bordeaux, Eysines, Blanquefort et le Syndicat des Marais Bordeaux-Bruges,
- renforts sécurité : communes de Bordeaux, Eysines et Blanquefort,
- mise à disposition poste de secours : commune de Bordeaux,
- signalement des carrefours : associations FCBA33, SOS27 et AVB98,
- assistance sur la partie technique de l'organisation et communication sur supports officiels : Comité Départemental des Courses hors Stades,
- Soutien financier à la manifestation : conseil général de la Gironde, Conseil régional d'Aquitaine et Centre National du Développement du Sport (en attente de confirmation),
- Soutiens lots et récompenses : équipementiers sportifs (Sport Aventure), SEMIB, Crédit Agricole...

Les partenaires de la mise en valeur du Parc Intercommunal des Jalles :

- permanence sur le site pour sensibiliser le public à la gestion des Jalles : SIJALAG,
- soutien financier et en communication : Communauté urbaine de Bordeaux.

4 - Les modalités de communication

Sont prévues les différentes actions suivantes :

un site Internet dédié, une page Facebook dédiée, trois insertions dans la revue "Jogging" (encarts publicitaires), une impression de flyers (3 000 exemplaires), une centaine d'affiches 120/176 cm en fonction des supports disponibles octroyés par La Cub (sur Bruges, dans le tram et le bus, etc.), des affiches 40/60 cm (300 exemplaires à envoyer aux sections d'athlétisme de Gironde et au-delà et villes voisines), des signalétiques à imprimer sur des supports Aquilux (support à déterminer).

5 – Financement accordé précédemment par la Communauté urbaine de Bordeaux

La commune de Bruges a reçu de la Communauté urbaine de Bordeaux par délibération n° 2013/0491 du 28 juin 2013 au titre de l'organisation du semi-marathon des Jalles du 7 juillet 2013, une subvention d'un montant de 10 000 €.

6 - Le budget prévisionnel de l'action

Cette demande de subvention est inscrite dans la fiche action n° 12 du contrat de co-développement 2012-2014 conclu entre la Communauté urbaine de Bordeaux et la ville de Bruges, pour soutenir la valorisation de l'agriculture du parc des Jalles au cours de la manifestation.

Le semi-marathon est co-organisé avec l'Entente Sportive de Bruges (ESB).

BUDGET PRÉVISIONNEL 2014 (€ H.T.)					
DÉPENSES	€		RECETTES	€	
	ESB	Ville		ESB	Ville
Course		3 770	Conseil général de la Gironde		
Sécurité		2 500	Communauté urbaine de Bordeaux	500	10 000
Locations		500	Frais d'inscription 700 coureurs à		
Fournitures	3 500	8 300	12 €°		8 400
Communication		7 350	Ventes buvette et restauration	3 000	
Animation / Marché		1 900	Solde à la charge de la ville de		
Personnel		5 000	Bruges		10 920
<i>Sous-total</i>	3 500	29 320	<i>Sous-total</i>	3 500	29 320
Total dépenses	32 820		Total recettes	32 820	

Cette demande de subvention respecte les modalités d'éligibilité aux aides communautaires définies par la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des Projets Nature. Elle répond aux critères définis visant, notamment, à accompagner les communes sur les natures d'opérations suivantes "Communication animation".

- Intérêt communautaire : projet Nature, contrat de co-développement (fiche action n° 12).
- Ouverture ou service rendu au public : manifestation pour tous grands sportifs, familles ; proposer un temps festif pour faire découvrir le secteur des Jalles et son fonctionnement, créer du lien social ; citoyenneté locale.

- Protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages : mise en valeur du patrimoine naturel du parc intercommunal des Jalles, de la ceinture verte et de l'agriculture périurbaine ; manifestation éco-responsable.
- Cofinancements : ce projet bénéficie des apports financiers du conseil général de la Gironde, du CNDS.

Ainsi, la participation communautaire d'un montant de 10 000,00 € s'effectuera aux conditions fixées par la convention ci-annexée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

VU la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT QUE

La Communauté urbaine a la volonté de soutenir les actions qui visent au maintien de la biodiversité et à la gestion raisonnée des espaces naturels de son territoire.

DÉCIDE

Article 1 – Une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée à la commune de Bruges pour l'année 2014 au titre de l'organisation du semi-marathon des Jalles du dimanche 6 juillet 2014.

Article 2 – Monsieur le président est autorisé à signer la convention financière ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention.

Article 3 – Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 – La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours en section de fonctionnement, opération 05P012O001 « Agriculture et production alimentaire métropolitaines », chapitre 65, article 657341, fonction 833, CDR UD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 11 juillet 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
29 JUILLET 2014

PUBLIÉ LE : 29 JUILLET 2014

M. NOËL MAMERE